

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part :

Association ATOUT FEMMES ACTIVES 68

Dont le siège social est ...~~M. G. R. O. U. F. M. U. L. H. O. U. S. E~~ 4 place du Gal de Gaulle
Représentée par Madame AGNES MEYER, en sa qualité de PRESIDENTE

Ci-après dénommée ATOUT FEMMES ACTIVES 68

Et d'autre part :

La société **Voyages Masson**, SASU au capital de 3 000 000 euros, dont le siège social est situé 52 – 54 rue Jules Juillet, 60100 CREIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 303 435 010, représentée par Jean DIONNET agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée l'Agence, d'autre part,

PREAMBULE

La société VOYAGES MASSON/UNIVAIRMER est une agence de voyage créée en 2005, spécialisée sur les voyages individuels et les voyages de groupes, en France et à l'étranger et possédant à ce jour une soixantaine de points de ventes repartis sur l'ensemble de la France, sous différentes enseignes (Kuoni, , Asia, Visiteurs , La Boutique des Croisières) dont l'agence KUONI à STRASBOURG .

*La société UNIVAIRMER est membre des Entreprises du Voyage et possède l'immatriculation ATOUT France : IM060100002 ainsi qu'une garantie Financière GROUPAMA :
Elle est membre du réseau TOURCOM.*

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat entre ATOUT FEMMES ACTIVES 68 ainsi que les engagements des signataires.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE LA PRESTATION

MISE EN PLACE

ATOUT FEMMES ACTIVES 68 propose les différents services de son partenaire à ses adhérentes.
Grâce à ce partenariat, les adhérentes bénéficient des avantages suivants :
REDUCTION de :
150 euros pour tout dossier d'un montant compris entre 2 000 et 4 999 euros (hors taxes aériennes)

AM

300 euros pour tout dossier d'un montant compris entre 5 000 et 9 999 euros (hors taxes aériennes)

500 euros pour tout dossier d'un montant de 10 000 euros (hors taxes aériennes)
(Hors taxes et hors promotion)

Et 3% sur les promotions

Ces réductions s'appliquent sur les réservations des voyages individuels des différentes marques suivantes :

ALPITOUR - BRAVO CLUB - ASIA - AUSTRAL LAGONS - CLIMAT DU MONDE -
COSTA CROISIERE - CROISEUROPE - - FRAM - PLEIN VENT -
HELIADES - INTERHOME - - JET SET - KUONI LES SABLES - KUONI CIRCUITS -
CELTICTOURS - SCANDITOURS - DONATELLO - LOCATOUR - LAGRANGE - OLLANDINI -
PARFUMS DU MONDE - CROISIERES DU PONANT - RIVAGES DU MONDE - VOYAGES
SALAUN - STAR CLIPPERS - TOP OF TRAVEL - T U I - VISITEURS - VOYAGES DE LEGENDES
- MONDIAL TOURISME - VACANCES FABULEUSES, SAFRAN DU MONDE (Tour du Monde et
Tour des Continents) - VOYAGES INTERNATIONAUX - DECOOV Italie -DECOOV CUBA -
KAPPA CLUB -CLIMAT DU MONDE-AUSTRALIE TOURS- ALMA LATINA
Et avec notre marque « LA FABRIQUE »

Liste des Partenaires à ce jour : 15 octobre 2019

Les réservations peuvent se faire en direct via l'agence KUONI de STRASBOURG
3, rue du marais vert 67000 STRASBOURG
Téléphone 03 67 22 00 32 contact : Isabelle,

Ou via notre centre d'appel :

- Téléphone 01 71 02 54 78
- Lundi au vendredi 09 heures à 19heures
- Samedi de 10 heures à 18 heures
- Mail : servicevoyages@callcenter-vm.com
- Paiement en direct par l'adhérent avant le départ suivant les conditions de ventes
- Possibilité de réservations vols, train, hôtels et voitures aux conditions professionnelles
- Se signaler au début de l'appel comme Adhérent ATOUT FEMMES ACTIVES 68 :

Possibilité de payer en trois fois grâce à notre accord avec ONEY

Possibilité de prendre au moment de la réservation, différents contrats d'assurance
-annulation - rapatriement Voyage avec notre partenaire PRESENCE ASSISTANCE.

En plus de ces offres avec les voyagistes, UNIVAIRMER pourra faire bénéficier d'offres promotionnelles sur les locations de voitures, sur les réservations hôtelières,- répondre à vos demandes de réservations de billets de train, de billets d'avions sur les compagnies régulières ou low cost.

Pour ces réservations :

- Téléphone 03 44 27 36 72
- Lundi au vendredi 09 heures à 19 heures
- Mail : pme@callcenter-vm.com
- Réservations billets d'avion
- 20 € : Court courrier 25 € € : Moyen-courrier 50 € Long courrier
- Low cost : 20 € Frais de Modification : 10 €
- SNCF : 8€ par coupon
- Echange 5 €

2
AM

- Location voiture : 10 € sur CEE : 8,33 € international
- Hôtel : 10 € sur CEE : 8,33 € international
- Paiement direct par l'adhérent
- Possibilités de souscription a une assurance voyage (Assurance Annulation et rapatriement en fonction du prix du billet contrat 4904 ou 4902)

+

NATURE DE L'ACTIVITE

PRESTATION D' AGENCE DE VOYAGE POUR LA VENTE ET LA CONFECTION DE VOYAGES A FORFAIT, RESERVATION DE VOLS UNIQUEMENT, LOCATION DE VOITURE, RESERVATION HOTELIERES, ASSURANCES

➤ DUREE DE L'INTERVENTION

DU 15 NOVEMBRE 2019 AU 15 NOVEMBRE 2020

Réservations effectives en fonction des horaires de chacune des agences soit du lundi 09 h 30 au samedi : 18 00 heures

(Fermeture 1 journée par an en octobre ou novembre pour notre Convention Annuelle – Date communiquée trois mois avant.)

➤ PROCEDURE

- Chaque personne devra se présenter à l'agence ou au centre d'appel en tant **qu'adhérente ATOUT FEMMES ACTIVES 68** et régler ses réservations directement par carte bancaire, chèques, espèces, ou via les chèques vacances qui peuvent être pris dans nos points de ventes.

Possibilité de payer en trois fois grâce à notre accord avec notre partenaire ONEY

ARTICLE 3 – BENEFICIAIRES

Peuvent bénéficier des avantages prévus dans le cadre de cette convention : uniquement les adhérents d'ATOUT FEMMES ACTIVES 68,

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LA SOCIETE VOYAGES MASSON/UNIVAIRMER S'ENGAGE A :

- Mettre à disposition d'ATOUT FEMMES ACTIVES tous les outils permettant la promotion de ses services (flyers, catalogues, plaquettes, visuels...)
- Se rendre disponible et répondre le mieux possible aux demandes de l'association
- proposer une offre promotionnelle à des dates données pour promouvoir le partenariat

3 
AM

- faire un bilan annuel à l'équipe d'ATOUT FEMMES ACTIVES des retombées du partenariat.

ATOUT FEMMES ACTIVES 68 S'ENGAGE A :

- promouvoir les services et les offres proposés par VOYAGES MASSON UNIVAIRMER

ARTICLE 5 – TERRITOIRE

Ce partenariat s'applique sur le territoire couvert par l'association ATOUT FEMMES ACTIVES 68.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de sa signature.

Au terme de sa durée initiale, la convention pourra être prorogée pour des périodes identiques, étant précisé que la convention continuera à produire son plein effet durant les éventuelles périodes de prorogation de son terme. Les Parties conviennent d'ores et déjà que la ou les prorogation(s) du terme de la convention se réalisera (ont) automatiquement sauf à ce que l'une ou l'autre des parties y renonce par lettre recommandée avec avis de réception et ce, sous réserve d'un préavis de un mois avant la date anniversaire de sa signature.

Article 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Parties sont réciproquement soumises à une obligation de confidentialité, de respect du secret et de la Loi Informatique et Libertés.

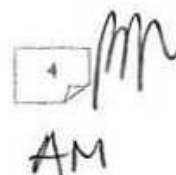
Chaque Partie reconnaît être informée des obligations qui incombent aux organismes ou personnes effectuant un traitement des données directement ou indirectement nominatives au regard de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée (« Loi Informatique et Libertés ») et notamment :

- le nécessaire droit des personnes figurant dans les fichiers et en particulier, leur droit d'accès et de rectification des informations les concernant ainsi que leur droit d'opposition à la commercialisation des informations les concernant ; et
- le respect de la sécurité et de la confidentialité des données nominatives.

Chaque Partie certifie que les fichiers dont elle a la maîtrise, dans le cadre de l'exécution de la présente convention, sont régulièrement déclarés et enregistrés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et fera son affaire de toute déclaration à la CNIL relative aux traitements automatisés d'informations nominatives.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE RESPECTIVE

Les partenaires s'engagent à respecter les règlements et les usages applicables à leurs domaines d'activité respectifs.


AM

A ce titre, les partenaires engagent directement leur responsabilité professionnelle pour les manquements de quelque nature que ce soit, en lien avec l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE ET ELECTION DE DOMICILE

La présente convention est régie par la loi française.

Les parties tenteront de résoudre à l'amiable, l'ensemble des litiges relatifs à l'exécution de la présente convention.

Sauf dispositions légales contraires, pour tout différend pouvant intervenir entre les parties, compétence expresse est donnée aux Tribunaux de Paris, lesquels seront les seules juridictions compétentes, nonobstant pluralité de défendeurs.

Fait en double exemplaire à ; Mulhouse , le 05 NOVEMBRE 2019

Signature obligatoire des 2 parties, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

<p>Présidente ATOUT FEMMES ACTIVES 68</p> <p>MADAME AGNES MEYER</p> <p>Lu et approuvé</p> <p><u>A. Meyer</u></p>	<p>Président UNIVARMER</p> <p>Monsieur JEAN DIONNET</p> <p>P/O Patrick BARRÉ ASSANTÉ</p> <p>Directeur Général</p> <p><u>J. Dionnet</u></p>
--	--

VOYAGES MASSON
52, rue Jules Juillet -
60100 CREIL
Tél. 03 44 65 65 65
Lic 060.05.0001

5 M
Am